## DELIBERATION N° 99/09-02 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA CREATION D'UNE B.C.D.

Monsieur BOILEAU, rapporteur, indique à l'Assemblée que dans le cadre des travaux de création d'une B.C.D. à l'école maternelle Pierre Loti, le Conseil Général est susceptible de subventionner ces travaux, estimés à un montant de 182 449 F H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter du Conseil Général une subvention se rapportant aux travaux cités ci-dessus,
- d'inscrire la recette au budget en cours, à l'imputation 1323-18-211, programme 18/99.